Image not found or type unknown

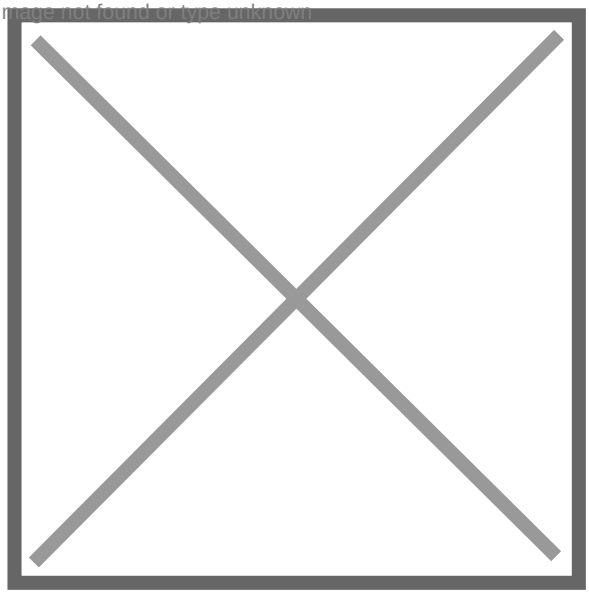

Orange refuse de débloquer mon téléphone d'occasion

Par **larhape**, le **30/01/2011** à **15:09**

Bonjour,

J'ai acheté un téléphone d'occasion sur Internet. Transaction classique, j'ai un reçu de la part du vendeur et nous avons fait l'échange en main propre.

Le téléphone est bloqué sur le réseau "Orange". Je les ai contacté pour faire débloquer l'appareil. Ils refusent de le faire, même en payant les frais, car je ne suis pas celui qui a acheté le téléphone chez eux. J'ai essayé avec le propriétaire précédent mais lui non plus n'est pas le client Orange d'origine et il ne peut pas m'aider.

Concrètement, sauf erreur ou preuve du contraire, j'ai acquis ce téléphone de façon tout à fait légale et d'ailleurs personne ne me conteste ce point. Toutefois Orange m'empêche de pouvoir l'utiliser normalement.

Je précise que j'habite en partie à l'étranger (Portugal) et que, donc, dans mon cas il est nécessaire que je puisse changer d'opérateur.

Que pensez-vous de la situation et comment Orange peut-il justifier un tel contrôle sur un appareil qui ne lui appartient pas, sans voie de sortie possible ?

D'avance merci.

Par **jeetendra**, le **30/01/2011** à **19:26**

[fluo]Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, Square Max Hymans - 75730 PARIS Cedex 15
Téléphone : 01 40 47 70 00[/fluo]

Bonsoir, en principe Orange ne peut refuser de débloquer (désimlocker) un portable de chez eux, c'est pas gratuit [fluo](voir leurs conditions générales) [/fluo], sur le principe : tous les opérateurs en France sont tenus de désimlocker les téléphones portables achetés chez eux avec un abonnement, au bout de six mois, sur la demande du client et quel que soit l'abonnement et le type de téléphone. Orange comme les autres. Contactez l'ARCEP (ci-dessus) en cas de complication avec Orange, bonne soirée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés